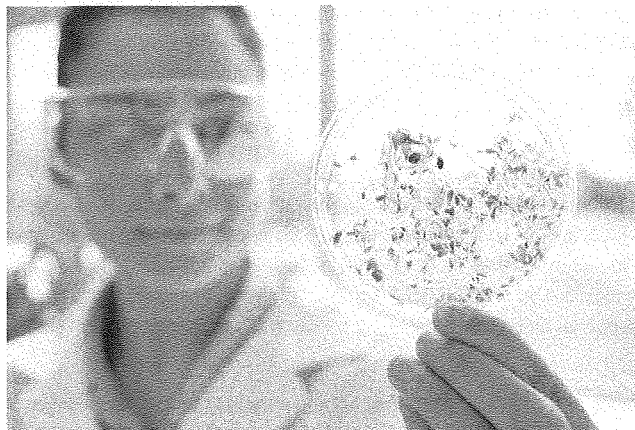


LesEchos.fr

Plaidoyer pour le crédit d'impôt recherche

EDOUARD DE LAMAZE / VICE-PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE CARLACIES | LE 03/06 À 16:22



Plaidoyer pour le crédit d'impôt recherche

Si le crédit d'impôt recherche est souvent pointé du doigt, il profite plus à l'économie qu'il ne lui coûte.

Dans un pays marqué par l'instabilité juridique et fiscale, le crédit d'impôt recherche (CIR) fait figure d'exception. Même si ce dispositif a évolué en trente ans, il a fait preuve d'une remarquable constance à travers six alternances politiques. Plébiscité par les entreprises, il suscite néanmoins des débats récurrents sur son efficacité. La dernière illustration est donnée par la création d'une commission d'enquête, initiée par les sénateurs communistes, sur « la réalité du détournement du CIR de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays ».

Au fil des ans, le coût du dispositif n'a cessé de croître pour atteindre 5,3 milliards d'euros en 2015, ce qui en fait un des principaux dispositifs d'aide aux entreprises, représentant 30 % des dépenses de R&D éligibles jusqu'à 100 millions d'euros et 5 % au-delà. Les nombreux rapports (Inspection générale des finances, Cour des comptes, Parlement, Gouvernement), bien que généralement positifs sur le CIR, n'ont pas dissipé tous les malentendus, confusions et polémiques.

Il semble pourtant possible de s'accorder sur quelques constats simples. C'est dans cet objectif que l'Observatoire du CIR a été créé par ACIES Consulting Group en 2012 : partager les vrais chiffres et objectiver les débats, afin de prendre les bonnes décisions en toute connaissance de cause. Une table-ronde nous a récemment réuni avec Francis Delattre, président de la commission d'enquête sénatoriale, pour débattre des nombreuses questions qui se posent sur le CIR.

Un dispositif efficace et équitable

Pour le sénateur Delattre, le CIR est en phase avec les besoins du pays. Loin de l'effet d'aubaine, l'aide fiscale crée un **effet de levier** sur les dépenses de R&D des entreprises françaises. A l'exception du rapport de la Cour des comptes de 2013 qui estime qu'il est trop tôt pour juger de l'efficacité du dispositif, les études convergent pour mettre en évidence son effet d'entraînement. Depuis 2008, date de la réforme du CIR, les entreprises ont augmenté leurs dépenses de recherche annuelles de 6 Md€. Autrement dit, un euro de CIR supplémentaire investi par l'Etat s'accompagne de 1,5 euro de dépenses de R&D supplémentaires de la part des entreprises.

Un constat contredit par ailleurs l'idée selon laquelle les grandes entreprises seraient les seules bénéficiaires du système. Si celles-ci totalisent 60 % des dépenses de R&D et perçoivent en valeur plus de crédits d'impôt, il apparaît qu'en proportion des dépenses de R&D les PME sont financées à hauteur de 30 % et les ETI à hauteur de 21 %, contre 13 % en moyenne dans les grands groupes.

Les entreprises ont également créé 35.000 emplois de chercheurs depuis la réforme de 2008, soit une hausse de 27 %. Plus généralement, le CIR est jugé positif pour l'économie : un rapport parlementaire en 2012 jugeait ainsi que le dispositif permettait un surplus de croissance du PIB à long terme de 0,5 point. L'Observatoire du CIR souligne que sur la durée l'Etat « récupère » les fruits de son investissement via une hausse de la croissance, donc des recettes fiscales. Les critiques qui soulignent que l'augmentation des dépenses de R&D était la même avant la réforme de 2008 occultent la crise financière profonde que la France a subie : c'est grâce au CIR que, malgré cette crise, la France a été le deuxième pays européen en termes d'augmentation de dépenses de recherche, derrière la Belgique et devant l'Allemagne, permettant de créer nombre d'emplois.

Lire aussi : **L'efficacité du crédit d'impôt recherche à nouveau critiquée**

Le CIR participe aussi à l'attractivité de la France en influençant positivement les choix d'implantation des entreprises étrangères. Mais, il faut être conscient que la plupart des pays se sont aussi dotés d'outils incitatifs et que la concurrence fiscale est intense pour attirer les investissements internationaux. Il faut donc se garder de s'endormir sur ses lauriers d'autant que la recherche française des entreprises offre encore un potentiel de croissance, puisqu'elle représente 1,4 point de PIB, contre 1,9 en Allemagne et 3 en Corée.

Des pratiques d'optimisation fiscale du CIR non avérées

La critique la plus récurrente et la plus tenace porte sur l'optimisation fiscale, voire la fraude. En fait, il faut distinguer la question de l'optimisation du CIR, qui consiste à utiliser pleinement un régime légal dans le strict respect des textes, l'erreur de calcul qui peut être commise par l'entreprise ou l'administration et enfin la fraude, qui est très rare et doit être combattue lors des contrôles fiscaux. Reste la question de l'utilisation des filiales pour répartir les dépenses de R&D et se soustraire à la limitation du taux à 5 % au-delà de 100 millions d'euros de dépenses.

A ce sujet, Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, a précisé, lors de son audition à la commission d'enquête, que « *les contrôles fiscaux ne révèlent pas une pratique de structuration des groupes dans le seul but d'optimiser le CIR qui justifieraient de changer les règles actuelles* ». Une façon de remettre en cause des **rumeurs** persistantes d'abus massifs, qui obscurcissent l'analyse de l'efficacité du CIR.

Il est néanmoins certain que le CIR peut et doit être amélioré. Il reste complexe pour les PME, qui confondent souvent recherche et innovation, et l'administration elle-même manque d'experts et a besoin de clarifier les référentiels qu'elle utilise pour apprécier le périmètre de la recherche.

Aujourd'hui, une seule priorité doit mobiliser les décideurs publics : celui de l'amélioration et la pérennisation d'un dispositif qui a largement fait ses preuves pour maximiser son impact et donner encore plus de visibilité aux entreprises.

Edouard de LAMAZE, vice-président du directoire de CARLACIES, président de CARLARA INTERNATIONAL et avocat associé co-gérant du cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE et Associés.

Franck DEBAUGE, vice-président du conseil de surveillance de CARLACIES, directeur associé d'ACIES Consulting Group et animateur de L'Observatoire du CIR ●